

(45)

si ay vu amalie qui a esté
meilleur li excomode de ne plus
avoir que si ne fait pas chose nui-
seable che voul arriv Esme le qui i a
faite apperçue a mes filles cadet
che n'appris avale depuis hier a q
heure que fai il me semble qu'il
y avait un petit comasement defi-
ens che. L'apres de m'aide telle
et l'douleur ne do cey qui ne paraste
en me que apres hir de dispute
ton a solde que li che n'avaient
domain che Prost Linge et qui
cette puce des vecicature her ay
bais cey qui a fort dispute soeur
animal a propos de l'heriff
de flambé pour porspire ~~de gau~~
je lait a mon voisin dite aristo a mid
mache lez on de le dourc et

que je fasse son sacrement pour
le faire vendre au re Gouverneur
en l'absence de mes deux maîtres j'ay
puel pour le faire agir dans le
rye rive de la rivière que m'a laissé
Ses ordres monsieur H. Mon

Caroline

Le 1^{er} Octobre 1755
J. J. de la Motte
à Paris